



Contribution de be my media / Etats généraux de l'information

« Alors que l'information n'a jamais été aussi accessible, s'informer n'a jamais été aussi difficile ». C'est à partir de ce constat que s'est appuyé be my media à sa création, en 2018, afin de créer un outil permettant de mettre une information éclairée et émancipatrice au service de toutes et tous. Cinq ans plus tard, be my media est devenue la seule ressource pédagogique numérique d'Education aux Médias et à l'Information (EMI) et forme et accompagne chaque année plus de 20 000 personnes aux profils variés (lycéens, étudiants, apprentis, publics éloignés de l'emploi et de la formation, jeunes engagés dans des structures d'éducation populaire, etc.).

En tant qu'entreprise à mission au sens de la loi PACTE, be my media s'attèle à contribuer aussi à la promotion d'une pratique de l'information éclairée et émancipatrice, pour toutes et tous, tout au long de la vie. Pour cela, be my media s'est notamment engagé dans un projet de recherche avec le laboratoire ELICO (sciences de l'information et de la communication – Université de Lyon) et contribue régulièrement au débat public et politique en faveur de l'importance de l'esprit critique dans la pratique de l'information, via une participation à la Mission flash sur l'éducation critique aux médias de l'Assemblée Nationale ou une contribution au Conseil National de la Refondation. Ainsi, à travers ces travaux et de ces projets, mais aussi au fil des interventions menées auprès des élèves, étudiants enseignants, jeunes éloignés de l'emploi et de la formation, indépendamment de la question de la régulation des plateformes numériques, du statut des journalistes ou des autres débats qui parcourent le droit à l'information, la formation de chacun à une pratique saine et émancipatrice de l'information nous est apparue de plus en plus nécessaire.

Au lendemain de l'avènement du numérique dans presque tous les pans de nos vies, dans un monde où les flux d'information se multiplient croissent de manière exponentielle, il nous paraît essentiel de doter chacun des outils nécessaires pour s'orienter parmi des émetteurs de plus en plus nombreux et pour placer sa confiance dans des sources fiables. Dans une ère où les évolutions constantes des technologies de l'information semblent faire peser un épais brouillard sur la sphère de l'information, la constitution, pour chacun de nos concitoyens, d'une solide boussole informationnelle apparaît comme une nécessité absolue.

Ainsi, le développement, chez chacun d'entre nous, de ces connaissances et compétences informationnelles doit permettre de transformer les dangers survenus du développement massif du numérique et des réseaux sociaux (désinformation, mésinformation, info-anxiété, etc.) en une opportunité incroyable d'accéder à des savoirs universels par une utilisation éclairée des nouvelles technologies de l'information. Plus encore, le développement d'un cadre méthodologique commun d'information doit permettre, à l'échelle de la société, de faciliter l'avènement d'un débat public pacifié et émancipateur pour chacun d'entre nous. Dès lors, il convient de se questionner sur les moyens les plus efficaces de doter le plus grand nombre de nos concitoyens d'une boussole informationnelle solide à laquelle ils pourront se fier, et de s'assurer de l'actualisation de ces connaissances tout au long de la vie, afin de permettre de continuer à mobiliser cette boussole au fil des évolutions des technologies de l'information et des enjeux du monde.



Accompagner le développement d'une approche ambitieuse de l'Education aux Médias et à l'Information à l'Ecole

- Saisir les nouvelles technologies de l'information par l'Ecole

Bien que des inégalités d'équipements persistent encore dans certaines catégories de la population, le constat de l'avènement des nouvelles technologies de l'information (smartphones, ordinateurs, tablettes, objets connectés, etc.) dans nos quotidiens et dans nos sociétés s'avère difficilement contestable. La prise en main de ces nouvelles technologies par les enfants et les adolescents s'effectue alors, le plus souvent, dans la sphère familiale, avec des cadres variables d'une famille à l'autre, souvent caractérisé par une maîtrise limitée, des parents eux même, des différents enjeux technologiques et informationnels.

Face à cela, l'Education Nationale, en adressant une formation citoyenne, professionnelle et savante à la quasi-totalité de nos jeunes concitoyens soumis à la scolarité obligatoire, constitue un lieu incontournable dans la poursuite de ce défi de masse que représente la sensibilisation à une information responsable et émancipatrice au plus grand nombre. Toutefois, bien que l'EMI et la pratique de ces technologies soient aujourd'hui adressées dans les programmes tout au long de la scolarité de nos jeunes concitoyens pour un nécessaire travail de sensibilisation et d'acquisition de compétences fondamentales, l'Ecole nous semble être malgré tout le cadre privilégié pour adresser à toutes et tous les notions nécessaires à la transmission d'outils critiques vis-à-vis de l'information, des médias et de ces nouvelles technologies. Or, nous avons pu constater au gré de nos échanges avec les établissements scolaires que nous accompagnons que, même si l'EMI figure dans les programmes scolaires (générale et technologique ou professionnel) de manière transversale entre les différentes classes et les différents enseignements et que des interlocuteurs en la personne des professeurs documentaliste ont été identifiés dans le Référentiel de compétences des métiers du professorat et de l'éducation du 25 juillet 2013, la mise en place de temps consacrés à l'EMI, et par conséquent la transmission des compétences visées restent tributaires de la démarche pédagogique des enseignants et de leurs ressources en temps et outils pédagogiques. Il semble que cette transmission différenciée tende à s'expliquer en partie par l'éclatement de l'EMI dans les différents enseignements (histoire-géographie, français, mathématiques, langues, enseignements scientifiques, etc.) par les programmes du lycée. Cet éclatement conduit donc, en théorie, les enseignants des différentes disciplines à devoir se saisir de l'EMI en intégrant à leur démarche pédagogique des parenthèses ponctuelles abordant des enjeux et des notions d'EMI. Dans la pratique, toutefois, il apparaît que l'absence d'outils opérationnels, de formation aux enjeux de l'EMI, et surtout de temps, conduise dans un certain nombre de cas les enseignants des différentes disciplines à marginaliser ces introductions ponctuelles d'EMI dans leurs enseignements.

Cela nous conduit donc à observer dans nos accompagnements quotidiens (auprès de classes de terminales ou d'étudiants du supérieur) une rupture d'égalité parfois profondément marquée, et donc une importante disparité de compétence en matière d'EMI, entre les élèves ayant fréquentés des établissements porteurs de projets d'EMI et des enseignants intéressés et formés sur ces questions, et les autres élèves bien plus démunis en compétences informationnelles et de littératie numérique. Face à cette inégalité dans la transmission de l'EMI, l'approche transversale, non sacralisée dans des temps consacrés, actuellement en vigueur au sein de l'Education Nationale pour cet « éducation à... » nous paraît devoir être questionné. Il semble en effet, que la nécessaire transversalité qui caractérise



l'approche de l'EMI se fasse, dans la pratique, au détriment d'une transmission uniforme et égalitaire entre les classes et les établissements.

Dans un raisonnement similaire, il est aussi possible de pointer du doigt des inégalités dans la maîtrise et dans l'aisance du maniement des nouvelles technologies, entre des élèves ayant fréquentés des établissements scolaires équipés et accompagnés par des enseignants formés, et d'autres élèves issus d'établissements moins bien dotés.

C'est pourquoi, pour remédier à cette rupture d'égalité et ainsi s'assurer que tous nos jeunes concitoyens sortent du lycée, dotés des outils nécessaires pour maîtriser sereinement ces technologies et s'informer de manière responsable en faisant preuve d'esprit critique et de curiosité, nous estimons que des temps d'EMI doivent être sacralisés dans les programmes de l'Éducation Nationale, et plus spécifiquement au niveau de l'enseignement secondaire. Comme cela est déjà le cas pour les lycées de l'enseignement agricole (où l'EMI est même une unité d'enseignement évaluée lors de la validation du BTS par exemple) ou professionnel (avec plusieurs heures consacrées à la thématique « Construction de l'Information » en seconde professionnelle), nous pensons que l'EMI transmet des compétences beaucoup trop importantes pour ne pas s'assurer de leur égale transmission auprès de tous les élèves. Enfin, il est à noter que des initiatives d'équipements des établissements secondaires en équipements numériques, à l'instar du dispositif « Lycée 4.0 » initié par la Région Grand Est en 2017 et visant la transformation des lycées en établissements numériques, ou du dispositif « Mon ordi au lycée » à l'œuvre dans la Région Pays de la Loire, permettent de coupler la transmission des connaissances et des compétences relatives à la pratique de l'information à la maîtrise de ces nouvelles technologies, au contact des outils numériques directement concernés. Néanmoins, la disparité des dispositifs selon les régions conduit, là aussi, à d'importantes inégalités relatives à l'accès aux technologies, à l'information, ou à un cadre propice au développement d'une pratique informationnelle émancipatrice.

- *Développer une approche et des dispositifs ambitieux et efficaces pour modifier les pratiques*

Dès lors, afin de profiter de ce temps scolaire sacralisé pour ancrer les savoirs diffusés, modifier durablement les pratiques de l'information et donner aux élèves le goût pour une « culture de l'information », une approche par projet et sur le temps long nous semble être le dispositif le plus efficace, comme cela a pu être souligné de nombreuses fois.

Dans ce cadre, une refonte partielle du Parcours Citoyen, sacralisé à hauteur d'une à deux heures hebdomadaires dans le temps scolaires, qui prendrait alors la forme d'un projet trimestriel abondant, au choix, l'une des actuelles « éducation à... » ou « thématiques transversales » sous le prisme de l'EMI ou de l'Education Artistique et Culturelle (EAC). Ce dispositif permettrait alors à tous les élèves de sortir de leur période de scolarité obligatoire en ayant obligatoirement participé à plusieurs projets d'éducation à la santé, à la citoyenneté, au développement durable, à la sécurité routière, ou encore à la vie affective et sexuelle, sous le prisme de l'EMI ou de l'EAC.

L'inscription de ce dispositif dans le temps et les programmes scolaires serait alors une manière de s'assurer que tous les élèves aient bénéficié, durant leur scolarité, de temps dédiés à l'apprentissage et à la pratique des compétences informationnelles sur un temps long, seule temporalité efficace pour un ancrage durable.



Enfin, pour ne pas faire porter sur les seuls enseignants la conception et la réalisation de tels projets, une plateforme similaire à celle du Pass Culture (pour l'EAC) pourrait permettre et faciliter la rencontre entre des porteurs de projets professionnels et associatifs, experts dans leurs domaines, et les enseignants, responsables de la mise en œuvre du Parcours Citoyen à l'échelle de leur classe. Cela permettrait faciliterait ainsi l'intervention des professionnels et de personnes qualifiées auprès des élèves, comme des journalistes, pour porter les projets et partager leur expérience.

- *Proposer aux enseignants les ressources et le support nécessaires*

Toutefois, qu'il s'agisse, de ce projet d'amendement du Parcours Citoyen, ou plus généralement de tout autre « éducation à... » plus traditionnelle, il convient d'apporter aux enseignants les ressources et les supports nécessaires pour aborder ces sujets, parfois relativement sensibles, de la manière la plus sereine et sécurisée possible.

En effet, face à des sujets sensibles (conspirationnisme, radicalisation, désinformation, etc.) et à des technologies parfois complexes, notre expérience du terrain nous a donné à voir de nombreux cas d'enseignants à la recherche d'accompagnement et de sécurité dans leur approche de ces « éducations à... », et plus spécialement de l'EMI. Plusieurs leviers semblent contribuer à apporter une approche sécurisée de ces sujets et de ces technologies. La formation des enseignants (initiale mais aussi continue pour actualiser la prise en main des nouvelles technologies) constitue alors ici un premier levier. A une échelle moindre, un fléchage clair et lisible par les différents services de l'Education Nationale, des ressources pédagogiques performantes, simples à prendre en main, ou des intervenants extérieurs qualifiés, constituant un support sécurisant, pourrait être un autre levier. Il conviendrait alors, dans ce cas, de proposer aux éditeurs de ressources des critères et un processus de labellisation claire et transparente afin d'aboutir à la labellisation de suffisamment d'acteurs et de ressources sérieuses, permettant aux enseignants de choisir librement leur support.

Permettre à des dispositifs de développement et d'actualisation de ces connaissances informationnelles, tout au long de la vie, d'émerger

- *Imaginer des dispositifs généraux, à destination des adultes*

Face aux dangers portés par l'avènement des nouvelles technologies de l'information et face au brouillard informationnel en place, la mise en place de dispositifs ambitieux d'EMI à l'Ecole est une nécessité mais n'est malheureusement pas suffisant pour doter tous les citoyens des outils nécessaires pour pratiquer l'information de manière émancipatrice et éclairée. Ainsi, afin d'envisager de faire société par le débat et le partage de l'information, la nécessité de former à l'usage de ces nouvelles technologies celles et ceux qui sont sortis de l'Ecole s'impose alors. Plus encore que de les former, il convient d'imaginer des dispositifs susceptibles de permettre l'actualisation des connaissances et des compétences informationnelles, tout au long de la vie des individus, de manière à accompagner et prévenir les innovations technologiques ainsi que les changements dans les pratiques de l'information.

Bien entendu, il s'agit ici d'un projet pharaonique dont l'ambition du propos n'est pas d'apporter une réponse exhaustive. La grande diversité des profils des personnes concernées (jeunes actifs, publics seniors, niveaux d'emploi, de qualification et secteurs différents, appétence variable pour les nouvelles technologies, etc.). Néanmoins, il convient dès à présent d'imaginer les formes que ces dispositifs pourraient prendre, d'imaginer les pistes par lesquelles ils pourraient émerger ainsi que les



structures susceptibles de les porter ou de les faire advenir. Ainsi, en tentant de dessiner les pistes de tels dispositifs, il serait possible d'en tracer les contours suivants :

- Concernant la forme de ces dispositifs, leur dimension intergénérationnelle semble être une évidence. Parce qu'ils sont ceux qui bénéficient d'une éducation à s'informer via ses nouvelles technologies mais aussi parce qu'ils en sont souvent les usagers les plus agiles, les plus jeunes de nos concitoyens semblent devoir être au cœur de tels dispositifs. Plus largement, la familiarité avec ces nouvelles technologies de l'information variant souvent d'une génération à l'autre, il paraît essentiel que la transmission des savoirs et des compétences informationnelles, concernant notamment la maîtrise des outils et des technologies soit le fait des générations les plus jeunes pour les générations les plus anciennes. Ainsi, en imaginant une refonte de l'Education aux Médias et à l'Information à l'Ecole, en l'alignant avec les évolutions des technologies, pourquoi ne pas mettre cet apprentissage à disposition de tous les citoyens ?
- Concernant les institutions susceptibles de porter de tels dispositifs, les différents réseaux des bibliothèques sont souvent cités au regard des missions qu'elles portent concernant l'accès aux savoirs, à l'information et aux technologies de l'information et de la communication. Néanmoins, la trop faible fréquentation de ces lieux empêche de mettre en place en leur sein des dispositifs adressés au plus grand nombre. Le portage de tels projets par les bibliothèques impliquerait alors la mise en place de dispositifs hors les murs, mobiles, dans des endroits du quotidien et assez largement fréquentés (l'espace public, les entreprises, les services publics, etc.). Ainsi, dans l'optique de rechercher des institutions (au sens très large du terme) avec une audience permettant d'adresser des contenus à une échelle plus globale, les médias et les plateformes numériques pourraient représenter des solutions. Néanmoins, il conviendrait d'imposer ici à ces médias et ces plateformes la diffusion d'un contenu relativement normé répondant à des référentiels ambitieux, réalisés par des professionnels de la formation et prenant toute la mesure des enjeux d'une pratique émancipatrice de l'information. Le diffusion d'un contenu neutre émanant d'une tierce personne, tendrait alors à poser les bases d'une nouvelle forme de confiance entre grand public et institutions médiatiques, politiques et scientifiques.
- Concernant enfin le contenu à adresser via ces dispositifs, sa nature pédagogique semble être évidente. Toutefois, des ateliers plus simples et ludiques de prise de conscience et de sensibilisation, ou à forte dimension réflexive, peuvent aussi constituer des dispositifs susceptibles d'inciter leurs participants à modifier leur pratique de l'information. Enfin, pour s'assurer d'un ancrage durable de ses pratiques chez les participants, c'est surtout d'une exposition régulière à ces contenus, sur un temps long, qu'il convient de s'assurer. De nombreux travaux illustrent en effet, la modification dans la durée des routines informationnelles passe nécessairement par une pédagogie du temps long, et les actions ciblées dans le temps restent la plupart du temps sans effets.

Ainsi, afin d'imaginer des dispositifs qui permettent aux citoyens d'actualiser tout au long de leur vie, et au fil des nouvelles avancées technologiques, leurs compétences informationnelles, ces trois critères semblent devoir être nécessairement intégrés : un dispositif intergénérationnel, mis en place sur un temps long et régulier, et porté par une « institution » large et susceptible de s'adresser à des publics variés et hors de l'Ecole ou des différents organismes de formation.



- *S'appuyer sur l'existant : le cas de l'enseignement supérieur et de la formation professionnelle*

En parallèle de ces ambitieux travaux en faveur de l'actualisation des compétences informationnelles à l'échelle de la société, la mobilisation et l'amendement des (quelques) dispositifs déjà existant peut représenter une voie tout à fait complémentaire à la création de dispositifs globaux à destination des adultes.

Une première voie qu'il semble possible d'évoquer (pour les jeunes adultes) concerne l'enseignement supérieur. Même si elle ne concerne pas automatiquement tous les jeunes d'une même génération ni tous les bacheliers, cette voie semble être une option privilégiée pour développer les compétences informationnelles auprès d'un grand nombre de jeunes citoyens. Des enseignements en faveur du développement de ces compétences sont déjà proposés dans certaines formations et dans certains parcours (comme dans le cadre des enseignements d'expression-communication dans les IUT) mais dépendent le plus souvent, comme dans l'enseignement secondaire, des projets mis en place par les enseignants et varient selon le prisme de ces enseignants. Ainsi, pour permettre une prise en compte de taille des enjeux de l'introduction d'enseignements développant les compétences informationnelles dans les formations d'enseignement supérieur et dans les plaquettes pédagogiques, la sensibilisation des acteurs de ce domaine semble être une nécessité. Des temps de formation, sensibilisation et incitation auprès des enseignants, des responsables pédagogiques, des directeurs et directrices d'établissements doivent permettre la prise en compte et l'intégration, aux programmes et aux parcours pédagogiques et dans une certaine uniformité, des enjeux citoyens et professionnels d'une information éclairée et émancipatrice.

De la même manière que pour l'enseignement supérieur, il est aussi possible d'évoquer ici le cas des dispositifs de formation professionnelle, qui ont notamment pour but de permettre aux salariés ou demandeurs d'emploi d'acquérir les connaissances et compétences nécessaires à l'exercice de leur métier. La forte dimension professionnalisante des compétences informationnelles n'étant plus à souligner (*L'importance des compétences*, OCDE, 2016), celles-ci constituent un formidable levier d'actualisation des savoirs, savoir-être et savoir-faire, qui plus est dans un monde du travail en constante mutation. L'EMI développe en effet une approche basée sur des compétences (compétences informationnelles, compétences à s'exprimer et à apprendre, etc.) très sollicitées dans le monde du travail. Ainsi, la formation professionnelle peut ici être perçue comme un vecteur de diffusion et d'actualisation des connaissances informationnelles, tout au long de la vie des salariés et des demandeurs d'emploi. Cela reste toutefois conditionné à la mise en place d'offres de formation qui, par leurs contenus et leurs formes, permettront le renforcement de l'employabilité par une modification profonde des pratiques de l'information.

Comme pour la création de dispositifs globaux d'actualisation des compétences informationnelles, le propos ici n'est pas de proposer une refonte des référentiels ou du Répertoire National des Certifications Professionnelles. De manière moins contraignante, il s'agit plutôt ici de susciter des incitations, chez tous les acteurs de la formation professionnelle (prescripteurs, entreprises, organismes de formation, salariés) l'intérêt pour le sujet des compétences informationnelles, ainsi que des propositions de formations sur les aspects citoyens et professionnels de la pratique de l'information. Ces enjeux de la pratique de l'information étant souvent méconnus de la part des différents acteurs de la formation professionnelle, ce travail de sensibilisation, sur les écosystèmes normatifs notamment (comme la certification Qualiopi) permettrait à celles et ceux qui le souhaitent



de se saisir des enjeux de la pratique de l'information à travers la formation professionnelle, et pour ceux qui ne les connaissent pas encore, d'y être sensibilisé.

C'est ainsi que pour permettre à toutes et tous de bénéficier, tout au long de sa vie, des connaissances nécessaires pour s'informer de manière émancipée et éclairée, au service de sa vie citoyenne ou professionnelle, le développement, en ce sens, de la formation professionnelle peut constituer une première étape. Plus encore, au regard des résultats d'une étude menée conjointement par le laboratoire ELICO de l'Université de Lyon et be my media, un tel travail de sensibilisation, en plus de permettre une actualisation des compétences informationnelles chez les adultes, favorise surtout un développement de l'employabilité et un retour à l'emploi chez des personnes en démarche d'insertion.

- *Replacer les journalistes au centre de la production de l'information*

Pour conclure cette réflexion générale (bien que relativement succincte) sur les différentes voies possibles pour contribuer à forger, à l'échelle de la société, une boussole informationnelle émancipatrice et éclairante, une remarque sur l'approche, au-delà des dispositifs, semble s'imposer.

Bien que la question du lien entre le grand public et la sphère médiatique/journalistique, soit le plus souvent abordée sous l'angle de la reconstruction (il s'agirait alors de retrouver la confiance qui liait autrefois les journalistes à leurs lecteurs, auditeurs et téléspectateurs), il nous semble que celle-ci relèverait plutôt d'une nouvelle création, dans un contexte bien différent de celui dans lequel prenait place cette confiance en partie perdue. En effet, les nouvelles technologies ayant bouleversé le champ de l'information, il nous semble qu'il s'agirait plutôt ici de devoir penser et construire une nouvelle confiance entre le grand public et les journalistes, à l'heure où leur parole est concurrencée par une multitude de sources auxquelles les réseaux sociaux ont donné accès.

Dès lors, il semble nécessaire, dès à présent, via les différents dispositifs d'EMI (ceux existants comme ceux à créer ou amender) de permettre le repositionnement de la personne du journaliste au centre des nouveaux circuits de l'information. Différents ateliers existent d'ores et déjà pour permettre la rencontre entre les travaux des journalistes et différents publics (les Directions Régionales des Affaires Culturelles proposent régulièrement des appels à projets pour permettre des résidences territoriales de journalistes) ou pour organiser des interventions de journalistes dans les différents niveaux de l'enseignement primaire, secondaire et supérieur. Néanmoins, plus encore que de rencontrer des journalistes (par ailleurs pas nécessairement formés pour organiser et piloter des projets éducatifs) l'importance réside plus encore, à nos yeux, dans la création d'un contenu pédagogique qui insiste sur cette place centrale du journaliste dans les circuits de production de l'information qui se sont créés depuis l'avènement du numérique et des réseaux sociaux. Cette place du journaliste dans la nouvelle configuration du champ de l'information doit alors s'aménager plus largement dans la diffusion, à la destination des plus jeunes mais pas uniquement, d'une culture technique et économique de l'information digitale (comment les réseaux sociaux et les médias en ligne fonctionnent-ils ? quels sont leurs modèles économiques ? quel est la place du journaliste dans cet écosystème ?).

Ainsi, il nous semble pertinent de rechercher ici, plus que le rétablissement d'un lien où les journalistes transmettaient des informations de manière verticale via des supports écrits, télévisuels ou radiophoniques, la création d'une relation de confiance qui incite le grand public à faire des journalistes la figure fiable auprès de laquelle il est possible de se référer en toute confiance. D'en faire les arbitres d'un « marché » de l'information dérégulé.